

# AMÉLIORER LE PARCOURS EN SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE

## DESCRIPTION



Professionnels de santé, population générale, publics précaires



2023 - 2028

Tous les professionnels de santé du territoire indiquent les très grandes difficultés qu'ils rencontrent, ainsi que les patients et leur famille pour accéder à des soins en santé mentale.  
L'accès à la prévention et aux soins en santé mentale est difficile pour les publics précaires (stigmatisation, difficultés d'accès aux droits, d'accès aux soins...)  
Difficulté pour les enfants, jeunes et adultes en souffrance psychique ou ayant une pathologie, à accéder aux psychologues libéraux.  
Les ressources locales sont quasi inexistantes (1 seul psychiatre et fortes tensions de personnel pour le centre médico-psychologique de Ferney-Voltaire) et les délais sont très importants. Les délais de prises en charges pour les enfants sont particulièrement longs et compliqués.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - Faciliter la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) pour le territoire de Pays de Gex

- Soutenir la création du poste de coordinateur du CLSM
- Réalisation d'un diagnostic territorial en santé mentale pour identifier les problématiques territoriales et établir la feuille de route du CLSM

En lien avec la mise en place du CLSM:

### 2 - Accompagner les publics précaires vers les ressources de prévention et de soins en santé mentale

- Soutenir les actions «d'aller vers» portées par les différents acteurs du territoire (Accueil Gessien, animateurs des quartiers prioritaires, adultes-relais ...)
- Déployer la formation Premiers Secours en Santé Mentale au sein des animateurs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- Participer aux Semaines d'Informations en Santé Mentale
- Informer et mettre en réseau les partenaires du territoire (travailleurs sociaux, acteurs associatifs, CPTS, Libéraux) sur les dispositifs et ressources en santé mentale du territoire

### 3 - Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique d'intensité légère à modérée

- Promouvoir le dispositif «Mon psy» auprès des psychologues libéraux du territoire pour avoir leur adhésion
- Remboursement des consultations dans le cadre du dispositif (8 séances)
- Faciliter l'accès aux soins pour les enfants auprès des professionnels de santé des Cliniques de Chanay et de Châtillon en évitant le recours aux urgences (à Saint-Julien en Genevois avec une sectorisation différente)
- Travailler à la mise en place de conseils/téléexpertise entre les professionnels de santé et le CPA ou la Clinique de Châtillon
- Soutenir les formations des professionnels de santé aux premiers soins en santé mentale (en lien avec la CPTS)
- Soutenir le projet d'une infirmière en pratique avancée en santé mentale mutualisée entre les différentes structures en santé mentale et prévention du territoire pour améliorer l'offre (consultations dans les maisons de santé pluriprofessionnelle ou dans les locaux de l'hôpital)

## SUIVI ET EVALUATION

- Date de création du dispositif de coordination et traces des échanges et composition
- Nombre de réunions de concertation interprofessionnelle
- Mise en place effective d'un CLSM
- Nombre de projets en santé mentale développés sur le territoire
- Nombre de professionnels formés
- Mise en place d'actions d'informations auprès des partenaires
- Nombre de psychologues libéraux adhérant au dispositif Mon Psy
- Nombre de consultations prises en charge par la CPAM sur le territoire / Nombre de suivis Vigilans / Nombre d'affections psychiatriques de longue durée / Nombre de formations Premiers secours en santé mentale